



INFORMATIONS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En vertu de l'arrêté ministériel du 1^{er} avril dernier l'accès à notre région est limité aux personnes suivantes;

1. Celles qui y ont leur résidence principale.

Mais, au retour à la maison que vous veniez d'un autre pays ou d'une autre région, vous, ainsi que les personnes qui demeurent avec vous, avez l'OBLIGATION d'être en quarantaine.

Dans le cas où vous allez rejoindre votre conjoint(e) à votre résidence principale, ce dernier doit également être placé en quarantaine.


2. Il est interdit à ceux ou celles, venant d'une autre région, qui ont un chalet ou une maison de campagne de s'y rendre.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes, c'est une question de vie ou de mort!

La plupart des citoyens respectent les nouvelles règles mises en place et je les remercie d'avoir cette conscience collective, toutefois quelques individus défient cette réglementation. Je tiens à rappeler que ces consignes ont force de loi et que les instances policières peuvent les faire appliquer en tout temps. Ce n'est pas acceptable que des individus continuent de miner les efforts collectifs, c'est le temps de penser à tous et à toutes! Restons vigilants, il faut s'assurer qu'aucun ne mette délibérément en danger la vie des autres. Pensez-y bien!

La période actuelle de pandémie nous incite à une pensée qui s'éloigne de notre seule personne et qui s'étend à toute la collectivité. Nous nous devons d'être solidaires afin de sauver de précieuses vies, il pourrait s'agir de l'un de vos proches.

Merci encore une fois à la majorité d'entre vous qui respectez les consignes et n'oubliez pas : Ça va bien aller!


Votre maire,

Vous pouvez nous joindre :

Direction générale
Maire

dg@ndbonsecours.com

819-209-3286

maire@ndbonsecours.com

819-661-0107



S'EN SORTIR SANS SORTIR !